

## A5 PARTICIPATION CITOYENNE

### Enjeux

Réaliser un programme d'aménagement qui limite notre empreinte écologique dans le temps

### Objectifs

Mettre en place un processus de démocratie participative qui permette de réaliser un programme d'aménagement répondant aux attentes des citoyens et des élus, tout en permettant une responsabilisation face aux enjeux environnementaux.

### Pourquoi ?

- Si un programme d'aménagement peut parfois améliorer la situation existante au regard des préoccupations environnementales, il est toujours consommateur de moyens, d'énergie et de matière. L'enjeu est donc de vérifier que les investissements à réaliser répondent bien aux besoins dans la durée et qu'ils ne seront pas remis en cause à court ou moyen terme.
- Un processus de démocratie participative permet d'enrichir le projet d'aménagement en associant les citoyens dans les réflexions. En outre, il permet l'appropriation des projets par les acteurs locaux, seule garantie du changement de comportement in fine.
- La concertation permet de faire «toucher du doigt» à tout un chacun, la complexité des problématiques urbaines et favorise le contact entre les élus et les citoyens, par une meilleure compréhension mutuelle.
- L'intérêt des mesures à prendre pour répondre aux enjeux environnementaux telles que la conservation des espaces naturels, la limitation des surfaces imperméables ou la maîtrise des consommations d'énergie n'est pas toujours clairement identifié par les usagers. Mettre en place une concertation est un moyen pédagogique pour partager une même vision des enjeux à la fois entre les « spécialistes », les élus et les citoyens, ces derniers étant les experts «du vécu».

### Comment ?

Mettre en oeuvre un processus de démocratie participative adapté au projet, qui se renouvellera si nécessaire à chaque grande phase de celui-ci:

#### Préparation

---

- Mettre en place très en amont, un processus de concertation avec les citoyens qui consiste, pour le maître d'ouvrage en charge de la réalisation du projet, à engager un dialogue avec la population sur un sujet, afin de mieux prendre en compte les avis exprimés et de faire ainsi émerger l'intérêt général.
- Une communication aboutie sera mise en œuvre pour décrire la démarche qui va être engagée.
- Elle précisera:
  - Le cadre de la concertation
  - Les objectifs
  - Les moyens
  - Le phasage
- Réaliser un diagnostic préalable qui décrira à minima :
  - Le contexte urbain
  - Le contexte paysager

- Le contexte environnemental
- Les bases du programme et les invariants du projet, s'ils sont définis.
- Constituer un groupe ressource représentatif de la population. Ce groupe ressource devra être aussi diversifié que possible et représenter les futurs usagers. Pour toucher le plus grand nombre, on veillera à diffuser une information large par le biais de supports variés (boîtes aux lettres, affichage public, etc....).
- Le groupe ressource tendra à :
  - représenter toutes les catégories d'âge, de sexe et de catégorie sociale
  - représenter toutes les origines ethniques concernées
  - associer les habitants et les usagers des lieux et/ou équipements
  - inclure des représentants des associations locales qui participent à la vie du quartier (associations d'habitants, de locataires, de commerçants, MJC, etc.)
  - inclure des représentants des associations thématiques (Espace Info->Energie, associations pour la promotion du vélo, associations familiales, association de consommateurs, associations culturelles, ...)
  - associer les élus de référence, les techniciens, les BE missionnés, ...
- Nota Bene: la présence des élus en charge décisionnelle tout au long de la concertation est absolument indispensable à la crédibilité du processus.

## **Débat**

---

- Missionner un animateur neutre et indépendant, qui sera chargé d'équilibrer les débats, de faire parler les gens qui ne s'expriment jamais. L'animateur sera aussi chargé de rappeler les invariants du projet et le cadre de la concertation.
- Mettre les moyens qui paraissent les mieux adaptés pour alimenter les débats:
  - réunions publiques
  - questionnaires et sondages
  - exposition des projets
- Scinder si nécessaire, les réunions de la concertation en ateliers thématiques et en groupes restreints. Présenter les diverses orientations à l'étude en rappelant de manière aussi pédagogique que possible, le diagnostic préalable et les enjeux, les invariants du projet ainsi que les prochaines étapes de la concertation.
- Resituer le débat local dans le contexte des enjeux environnementaux planétaires:
  - pression démographique/pauvreté
  - changement climatique
  - effondrement de la biodiversité
  - raréfaction des ressources naturelles, alimentaires et énergétiques
  - pollutions et santé

## Synthèse

---

- Clore le processus de concertation en organisant une synthèse des débats qui présentera les choix effectués et les arbitrages réalisés.
- Annoncer le cas échéant, le nouveau processus de concertation à mettre en œuvre pour les futures phases du projet en fixant les prochains rendez-vous.

## Le saviez-vous ?

- Le forum et l'agora était dans l'antiquité romaine et grecque, l'espace public dans la ville où avaient lieu les débats avec la population.
- Le Grand Lyon a mis en place en 2003 une « Charte de la participation citoyenne » à l'usage de tous les grands projets de l'agglomération. Un rapport annuel de concertation fait la synthèse des actions engagées dans l'année.

## Aller plus loin...

- Charte de la participation du Grand Lyon: [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) onglet Charte-de-la-participation
  - Site dédié aux écoquartiers du MEDDATT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire): [www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr) rubrique Gouvernance et Pilotage
-